



AVIS DE MOTION

CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS

1^{re} lecture et vote

Assemblée générale hybride du

19 juin 2024

Chapitres 6 et 2

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Ce comité :</p> <p>615. a) Est composé de quatre (4) membres de droit du Comité exécutif, tel que prévu dans les présents règlements, et de six (6) membres qui ont le statut de membre à vie ou de membre à la retraite du STTP, nommés par le Comité exécutif et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des membres.</p>	<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Ce comité :</p> <p>615. a) Est composé de quatre (4) deux (2) membres de droit du Comité exécutif, tel que prévu dans les présents règlements, et de six (6) membres qui ont le statut de membre à vie ou de membre à la retraite du STTP, nommés par le Comité exécutif et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des membres.</p>

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 2</p> <p>214. e) Est membre de droit des Comités des Régimes de retraite et des avantages sociaux des membres retraités, des règlements de la Section locale, et agit à titre de secrétaire de ce dernier.</p> <p>216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale et du Comité sur les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités et agit comme secrétaire de ce dernier.</p>	<p>CHAPITRE 2</p> <p>214. e) Est membre de droit des Comités du Comité des Régimes de retraite et des avantages sociaux des membres retraités, des règlements de la Section locale et agit à titre de secrétaire de ce dernier.</p> <p>(concordance avec la modification du règlement 615)</p> <p>216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale de Montréal et du Comité sur les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités et agit comme secrétaire de ce dernier.</p> <p>(concordance avec la modification du règlement 615)</p>

Andréanne Urbain

Secrétaire-trésorière

STTP – Section locale de Montréal

AU/go sepb-574